



1.

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2025



N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 3N FORMATION - SIREN : 897422937						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 12	
				Exercice N clos le 31/12/2024		Exercice N-1 clos le 31/12/2023	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	32 498	030	8 332	24 166	7 183
	Immobilisations financières (1)	040	29 578	042		29 578	29 182
	TOTAL I (5)	044	62 076	048	8 332	53 744	36 365
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	57 850	070		57 850	41 200
	Créances autres (3)	072	46 151	074		46 151	15 223
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	153 005	086		153 005	53 853
Charges constatées d'avance	092	27 392	094		27 392	1 566	
TOTAL II	096	284 398	098		284 398	111 842	
TOTAL GENERAL (I + II)				110	346 474	112	8 332
					338 142		148 208
PASSIF						Exercice N NET	
						Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		120	10 000		10 000
	Ecarts de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126	1 000		1 000
	Réserves réglementées	130		130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131		132			
	Report à nouveau	134		134	103 405		35 051
	Résultat de l'exercice	136		136	153 511		68 354
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
	TOTAL I	142		142	267 916		114 405
Provisions pour risques et charges			TOTAL II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	410		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		166	1 690		1 598
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	3 283	172	56 339		29 500
	Comptes courants d'associés	173		173	787		2 705
	Autres dettes	175		175	11 001		
Produits constatés d'avance	174		174				
TOTAL III	176		176	70 226		33 803	
TOTAL GENERAL (I + II + III)				180	338 142		148 208
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		23 296
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

3N FORMATION

SARL au Capital de 10 000 euros
9-11, 9 RUE DES RAVERDIS, 92230
GENNEVILLIERS
897 422 937 R.C.S. Nanterre

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le Seize juin, à dix heures, les membres de la société **3N FORMATION**, SARL au capital de 10 000 euros se sont réunis au siège social situé au **9-11 RUE DES RAVERDIS, 92230 GENNEVILLIERS, 897 422 937 R.C.S. Nanterre**.

Sont présents :

- **Madame Talar, Emma TURAC**,
Née le 20/01/1985 à Clamart, de nationalité Française
- **Monsieur Farid AFELLA**,
Né le 28/03/1985 à Guelmim, de nationalité Marocaine

Soit au total un seul associé présent ou représenté, totalisant 100 parts sociales.

Madame Talar, Emma TURAC agit en qualité de **Gérant** de ladite société.

▪ LE GÉRANT A PRÉALABLEMENT EXPOSÉS LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

Madame Talar, Emma TURAC a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que l'établissement du rapport de gestion sur les opérations de cet exercice.

▪ L'ASSEMBLÉE A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES À :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- L'affectation du résultat de cet exercice ;
- La constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce ;
- La rémunération de la gérance ;
- Les pouvoirs en vue des formalités.

▪ PREMIÈRE DÉCISION

L'assemblée a pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés. Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Cette décision mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

T. T

A. F

▪ DEUXIÈME DÉCISION

Après analyse, synthèse du résultat de l'exercice 2024 et les exercices antérieurs, l'assemblée constate :

- Que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 font l'objet d'un bénéfice comptable de **153 511,16 euros** ;
- Le report à nouveau en début d'exercice était de **103 404,52 euros** ;
- De ce fait, le solde au 31 décembre 2024 sera de **256 915,68 euros**.
- Aucune autre réserve statutaire n'est prévue dans les statuts de la société ;
- Aucune plus-value à long terme (PVLT) n'est réalisée durant l'exercice 2024.

Par conséquent, il décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Report à nouveau : **256 915,68 euros** ;

Cette décision mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

▪ TROISIÈME DÉCISION

L'assemblée déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette décision mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

▪ QUATRIÈME DÉCISION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie, ou à toute personne des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant et répertorié sur le registre des décisions des actionnaires.

Madame Talar, Emma TURAC



Monsieur Farid AFELLA

